



**Préparation au concours interne
d'administrateur territorial**

PRESENTATION DU DISPOSITIF

PROMOTION 2022 - 2023



Préparation au concours interne d'administrateur territorial

PRESENTATION DU DISPOSITIF 2022-2023 MODALITES D'ORGANISATION

CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS INTERNE

Peuvent se présenter au concours les agents publics en situation d'activité et remplissant les conditions requises pour se présenter au concours interne, à savoir justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans de services publics effectifs (pour les conditions réglementaires précises d'inscription au concours, se référer au site Internet du CNFPT, www.cnfpt.fr).

CONDITIONS D'ACCES A LA PREPARATION AU CONCOURS INTERNE

La réussite à un test de sélection national conditionne l'accès au dispositif.

Pour les agents territoriaux, la signature de l'autorité territoriale est impérative pour cette préparation organisée sur le temps de travail.

Pour tout autre agent public, la signature d'une convention valant acceptation des conditions tarifaires et autorisation d'absence sur le temps de travail de l'employeur sont requises. Ces éléments sont disponibles auprès de l'INSET d'Angers.

NB : Le quota de places accessibles aux agents non territoriaux ne peut excéder 20 % du total des places de la préparation.

ATTENTION

- Il appartient au service des ressources humaines de s'assurer que le candidat remplit les conditions requises pour s'inscrire au concours.
- Il est rappelé que la préparation ne vise à préparer qu'au concours interne.
- En s'inscrivant à la préparation le candidat s'engage à passer le concours spécifiquement par voie interne
- L'inscription définitive à la préparation est subordonnée à la réussite au test de sélection et à l'engagement de suivre la préparation.

ORGANISATION DE LA SELECTION

Jury de sélection

Un jury de sélection se réunit pour déterminer les candidats retenus à la préparation. Le rôle du jury consiste à évaluer, au regard des résultats obtenus mais également des rapports des correcteurs, les candidats les plus à même de bénéficier de la préparation proposée.

La préparation au concours pourra accueillir 70 candidats.

ORGANISATION DE LA PREPARATION

Une phase de préparation avant les épreuves d'admissibilité

⇒ **EN PRESENTIEL (13,5 JOURS DE PRESENCE SUR SITE)**

- 4 regroupements (de 2,5 à 3,5 jours)
- 4 concours blancs.

⇒ **EN LIGNE ET A DISTANCE ENTRE LES REGROUPEMENTS**

- une mise à disposition de fiches thématiques (wiki territorial)
- des activités pédagogiques supplémentaires individualisées par candidat, en fonction de ses besoins, pouvant être corrigées tout au long de la préparation,
- un tutorat coaching
- un tutoriel vidéo de corrigé des concours blancs
- des web conférences d'actualité et thématiques mensuelles en ligne

Se référer au calendrier prévisionnel pour plus de précisions.

Une phase de préparation avant les épreuves d'admission

Elle accueille tous les candidats admissibles et comprend un regroupement de 4.5 jours.

Se référer au calendrier pour plus de précisions.

Un dispositif « seconde chance » possible l'année n+1

Réservé aux candidats ayant échoué aux épreuves d'admissibilité ou d'admission, sous condition d'assiduité constatée à au moins 75% des actions de la préparation, il permet, pendant une session supplémentaire, de :

- composer sur les concours blancs,
- bénéficier de corrections personnalisées
- d'être accompagné par référent préparation
- de disposer des fiches thématiques (Wiki Territorial)
- d'assister aux interventions en ligne
- de composer des activités pédagogiques supplémentaires individuelles

OBJECTIFS DE LA PREPARATION

Permettre aux candidats retenus de :

- se familiariser avec les exigences du concours,
- aborder les problématiques du métier avec des professionnels,
- acquérir la méthodologie propre aux épreuves,
- s'entraîner aux épreuves.

N.B. :

Cette préparation n'est pas le lieu d'acquisition de savoirs disciplinaires ; ce fondement de connaissances constitue un pré-requis que le candidat retenu aura la charge de consolider par un investissement personnel important.

Une forte capacité à se mobiliser et à s'organiser est requise pour mener à bien cette préparation au concours.

MODALITES PRATIQUES

Les regroupements se déroulent à l'Inset d'Angers. Les concours blancs se déroulent dans les délégations du CNFPT.

Dans le cadre des regroupements et des concours blancs :

- Les frais d'hébergement, de restauration et de transport ne sont pas pris en charge par le CNFPT ;
- Sauf pour les agents résidant dans les DOM et en Corse, des dispositions particulières sont mises en place : se renseigner auprès de la délégation de référence.

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS RETENUS

Les candidats retenus pour la préparation s'engagent à :

- participer à tous les regroupements,
- participer à tous les concours blancs,
- s'inscrire au concours interne de la session 2023.

Une absence non justifiée à 2 actions de la préparation (1 regroupement et 1 concours blanc ou 2 regroupements ou 2 concours blancs) entraînera la radiation du candidat.

Une demande exceptionnelle de report d'intégration à la préparation pourra être sollicitée, par lettre motivée, auprès de la Directrice de l'INSET d'Angers. L'octroi de ce report n'est pas de droit.

**Attention l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.
Les candidats doivent s'inscrire spécifiquement au concours aux dates et selon les
conditions réglementaires disponibles sur le site du CNFPT.**

Vos contacts à l'Inset d'Angers :

CNFPT – Inset d'Angers
Rue du Nid de Pie – BP 62020
49016 ANGERS CEDEX

Frédéric LIVENAIS SINTES
Conseiller formation
✉ : frederic.livenais@cnfpt.fr
☎ : 02 41 22 41 65

Sylvie BARBIER
Assistante de formation
✉ : sylvie.barbier@cnfpt.fr
☎ : 02 41 22 41 15

Liens utiles :

Site Internet du CNFPT : www.cnfpt.fr

Site Internet de l'Inet : <https://inet.cnfpt.fr>